



Le BSIF et le système financier canadien



Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, Ottawa, Ontario, K1A 0H2
N^{os} de téléphone : 1-800-385-8647 ou 613-943-3950
(bureau d'Ottawa)
Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca
Courriel : information@osfi-bsif.gc.ca

ISBN : IN4-9/2009F-PDF
N^o de catalogue 978-1-100-90886-1



Le BSIF et le système financier canadien

Notre rôle

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est un organisme indépendant du gouvernement du Canada établi en 1987 dans le but de rehausser la sûreté et la solidité du système financier canadien. Il surveille et réglemente les banques et les sociétés d'assurances, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi que les régimes de retraite privés de compétence fédérale, et veille à ce qu'ils respectent les lois dont ils font l'objet.

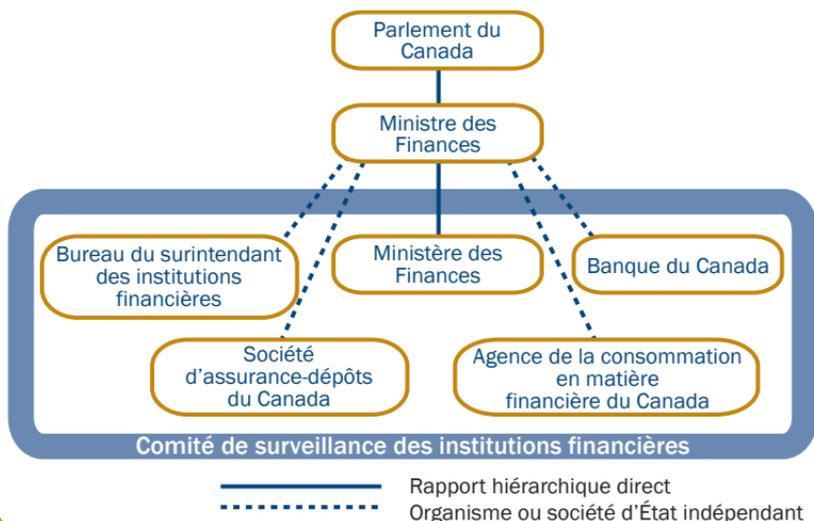
Un secteur des services financiers efficace auquel les Canadiens peuvent avoir confiance est indispensable à l'économie du Canada. Afin d'atteindre cet objectif, le BSIF doit permettre aux institutions financières de prendre des risques raisonnables tout en soutenant la concurrence, tant au Canada qu'à l'étranger, et protéger les intérêts des déposants, des souscripteurs, des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite. Nous nous efforçons de concilier concurrence et stabilité, règles internationales et réalités du marché canadien.

Le BSIF n'encadre pas la gestion des activités quotidiennes des institutions financières et des régimes de retraite privés; ce n'est pas son rôle. Ce sont les dirigeants et les conseils d'administration ou les fiduciaires qui sont responsables au premier chef de la réussite ou de l'échec de l'institution ou du régime. Toutefois, le BSIF joue un rôle de surveillance important en veillant à ce que les processus de gestion des risques satisfassent à des critères précis en matière de prudence. Le mandat du BSIF n'inclut pas les valeurs mobilières, qui sont réglementées par d'autres organismes.

Le système de réglementation canadien

Le BSIF est un organisme gouvernemental indépendant qui rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il existe divers mécanismes officiels et officieux lui permettant d'exécuter son mandat de façon efficace, notamment le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), dont les membres – le ministère des Finances, la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le BSIF – se réunissent aux trois mois pour échanger de l'information portant sur la surveillance des institutions financières fédérales.

La place du BSIF dans le système de réglementation financière du Canada



Le BSIF travaille aussi en étroite collaboration avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), qui veille à l'observation de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Le contexte international

Les institutions financières sont présentes partout dans le monde – leurs produits et les marchés qu’elles occupent sont de plus en plus complexes. Pour se garder au fait des enjeux qui touchent le système financier mondial, le BSIF collabore étroitement avec des organismes étrangers comme, par exemple, le Conseil de stabilité financière, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l’Association internationale des contrôleurs d’assurance. Ces organismes jouent un rôle clé dans le développement du cadre réglementaire des banques et des sociétés d’assurances. Le BSIF s’est taillé une réputation d’excellence partout dans le monde par le biais de son concours aux activités de ces organismes.

Nos responsabilités

Institutions financières fédérales

Évaluation des risques et intervention

Ce que nous faisons

Le BSIF supervise et réglemente les institutions financières – notamment les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d’assurances – de façon à veiller à ce qu’elles demeurent en bonne santé financière et à ce qu’elles observent les lois qui les régissent et se plient aux exigences de la surveillance. En cas de dérogation, il signale rapidement la question à la direction et au conseil d’administration, qu’il aide à mettre en place des mesures destinées à corriger la situation dans les meilleurs délais.

Pourquoi cela est important

En recensant les risques à point nommé et en intervenant rapidement, le BSIF contribue à protéger les investissements des déposants et des souscripteurs.

Comment nous le faisons

- Nous évaluons les risques inhérents aux activités d'une institution financière, ainsi que la mesure dans laquelle ces risques sont gérés avec efficacité.

- Nous suivons de très près la situation financière et les secteurs d'activités des institutions financières que nous réglementons et examinons avec soin tous les facteurs externes susceptibles d'avoir une incidence sur celles-ci.

- Nous nous rendons régulièrement aux bureaux des institutions financières que nous surveillons pour inspecter leurs mécanismes de contrôle et vérifier la pertinence de leurs pratiques en matière de gestion des risques et de gouvernance.
- Nous appliquons un cadre de surveillance moderne axé sur les risques qui permet de mieux dépister les pratiques d'affaires qui pourraient être imprudentes ou peu sûres, et d'intervenir rapidement lorsque la situation l'exige.

Établissement de règles

Ce que nous faisons

Le BSIF fait la promotion de l'adoption, par les institutions financières, de politiques et de procédures visant à contrôler et à gérer le risque. Il s'emploie à concilier les impératifs de sécurité et de stabilité avec la nécessité, pour les institutions financières, d'exercer leurs activités sur un marché concurrentiel.

Pourquoi cela est important

Nos activités en matière d'établissement de règles contribuent à l'adoption de saines pratiques de



gestion des risques, un élément clé de la protection des déposants et des souscripteurs canadiens. Sur la scène internationale, où les règles sont de plus en plus élaborées en raison du caractère complexe et mondial du secteur financier, le BSIF affirme sa présence en prêtant très activement son concours à des organismes tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière. Ces initiatives du BSIF contribuent à stimuler la confiance envers le système financier canadien à l'échelle internationale.

Comment nous le faisons

- Nous collaborons avec des organismes de normalisation canadiens et internationaux, notamment en matière de règles comptables.
- Nous publions des lignes directrices, des décisions ayant valeur de précédent et des préavis à l'intention des institutions financières fédérales (IFF) résultant d'un processus transparent et axé sur la consultation.
- Nous participons activement à l'examen quinquennal des lois qui visent les institutions financières fédérales afin de veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et appuient le secteur des services financiers au chapitre de l'efficacité, de la concurrence et de la sécurité.

Agrément

Ce que nous faisons

Comme l'exige la loi, le BSIF reçoit et traite les demandes d'agrément réglementaire déposées aux fins d'être autorisé à exercer certains types d'activités ou à prendre certaines mesures. Il arrive également parfois, dans le cas des demandes de constitution en société, par exemple, que le consentement du ministre des Finances soit requis, lequel il accorde en se fondant sur les recommandations du BSIF.

Pourquoi cela est important

D'une part, il est important que les institutions financières puissent obtenir les agréments réglementaires dont elles ont besoin assez rapidement pour exercer leurs activités de manière concurrentielle. D'autre part, les Canadiens doivent avoir la certitude que les activités et les mesures susceptibles d'avoir une incidence sur la sûreté et la solidité des institutions financières sont examinées avec soin avant d'être autorisées.

Comment nous le faisons

- Nous traitons les demandes d'agrément et rédigeons et publions des préavis et des décisions ayant valeur de précédent qui favorisent une meilleure compréhension de l'interprétation des lois qui régissent les institutions financières fédérales.
- Nous publions des normes de service qui précisent les délais de traitement des demandes d'agrément réglementaire et de prestation d'autres services.

6

Régimes de retraite privés fédéraux

Ce que nous faisons

Le BSIF encadre les régimes de retraite privés des personnes qui travaillent dans les secteurs de compétence fédérale afin de veiller à l'observation des exigences législatives et en matière de surveillance,

notamment en ce qui a trait à la capitalisation des caisses de retraite. Lorsqu'un problème se manifeste, le BSIF le signale immédiatement à l'administrateur du régime et l'aide à prendre les mesures qui s'imposent pour corriger



la situation. Comme l'exige la loi, c'est également au BSIF qu'il incombe d'autoriser les régimes de retraite à exercer certaines activités ou prendre certaines mesures. Enfin, il prône la saine administration et une régie interne responsable des régimes de retraite.

Pourquoi cela est important

Les Canadiens doivent sentir que leurs prestations de retraite sont sûres et qu'elles leur permettront de bien vivre à la retraite. Le BSIF joue un rôle clé dans la protection des régimes de retraite de compétence fédérale. Tout ce qui influe sur les normes actuarielles et comptables, y compris l'intensification du recours aux taux et aux prix du marché, a une incidence sur les régimes de retraite. Les nouveaux produits et stratégies de placement novateurs destinés à optimiser le rendement et à permettre d'honorer les engagements financiers exigent que les organismes de réglementation comme le BSIF tiennent compte des risques inhérents à ces mesures.

Comment nous le faisons

- Nous évaluons deux fois par année les ratios estimatifs de solvabilité de tous les régimes de retraite à prestations déterminées, entre leurs périodes de rapport d'évaluation actuarielle. Cette vérification nous permet d'intervenir plus tôt auprès des régimes à risque.
- Dans le but de déceler les risques, nous réalisons des tests de préalerte fondés sur les renseignements qui figurent dans les rapports que déposent les régimes de retraite.
- Nous nous rendons aux bureaux des régimes de retraite pour effectuer des inspections.
- Nous traitons les demandes d'agrément réglementaire.

- Nous publions des lignes directrices et des préavis à l'intention des régimes de retraite privés fédéraux, et nous jouons un rôle actif dans la révision des lois et des règlements fédéraux touchant ces régimes.

Aide internationale

Ce que nous faisons

Le Groupe des consultations internationales (GCI) recense les besoins d'organismes de surveillance situés, pour la plupart, en Asie, en Amérique latine, en Afrique et dans les Caraïbes, leur prodigue des conseils pratiques, leur offre de la formation et met sur pied des ateliers et des colloques à leur intention. Ces activités sont en majeure partie financées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Pourquoi cela est important

Le Canada et ses partenaires du G7 sont en faveur de l'intensification des mesures d'encadrement et de surveillance des économies de marché émergentes dans le but de renforcer la stabilité du système financier mondial. Selon des études réalisées par l'ACDI, on peut observer une hausse marquée et généralement durable du développement du savoir dans les pays avec lesquels le Groupe des consultations internationales entretient des rapports soutenus.

Comment nous le faisons

- Nous offrons des programmes de formation bilatéraux et multilatéraux ainsi que de l'aide technique dans plusieurs pays.
- Nous élaborons des programmes de formation correspondant à des besoins précis qui comprennent, notamment, la prestation de conseils techniques et de services d'expert-conseil, et un suivi.

Bureau de l'actuaire en chef

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) est une unité indépendante au sein du BSIF. Il fournit une gamme de services et de conseils actuariels au gouvernement du Canada et vérifie les coûts futurs des divers régimes de retraite et programmes sociaux qui relèvent de sa compétence, notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Programme de la sécurité de la vieillesse et le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ainsi, il produit tous les trois ans un rapport sur le RPC portant sur la viabilité de ce régime à long terme.



Bien que l'actuaire en chef relève du surintendant, il est responsable au premier chef du contenu des rapports préparés par le BAC et des opinions actuarielles qui y sont formulées. Il doit également rendre compte des conseils actuariels que le BAC fournit aux ministères fédéraux, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, qui sont les co-administrateurs du RPC.

Une équipe investie

Notre travail exige les efforts et l'attention d'équipes multidisciplinaires appelées à effectuer des recherches et des analyses, à prendre part à des activités de nature juridique et à réaliser des exercices de communication. Il exige à la fois une vision d'ensemble et le souci du détail. Le BSIF se fait un point d'honneur de témoigner des valeurs auxquelles il souscrit – l'engagement, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'intégrité – et l'énergie qu'il y consacre compte parmi les facteurs clés de sa réussite.

La bonne marche des activités de surveillance et de réglementation du BSIF prend appui sur divers services de soutien intégrés, notamment au chapitre des finances et de la planification intégrée, de la gestion et de la technologie de l'information, des ressources humaines, de la communication et de la consultation.

Le BSIF accorde beaucoup d'importance à la formation et au perfectionnement des quelque 570 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver, à la fois pour leur permettre de mieux répondre aux besoins de l'organisation et pour contribuer à leur cheminement professionnel. Il s'emploie activement à se doter d'un effectif constitué dans une juste mesure d'éléments provenant du secteur privé et de personnes possédant de l'expérience du secteur public, notamment lorsqu'il est question d'évaluation des risques et de surveillance. Au BSIF, les postes et les échelles de traitement qui leur correspondent sont classifiés de manière à favoriser le recrutement et le maintien à l'emploi de personnes possédant un savoir-faire technique et des connaissances sectorielles recherchés.

Financement des activités du BSIF

Le BSIF recouvre ses frais par les cotisations versées par les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille, et par un programme d'utilisateur-payeur à l'égard de certains services. Une modeste partie des revenus du BSIF provient de services actuariels fournis au gouvernement du Canada relativement à divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.